

AFFAIRE N° 4

EMPRUNT à contracter avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réparation de l'Hôtel de Ville.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 17 Août 1956

Mesdames,
Messieurs,

Dans notre délibération du 27 Avril 1956, nous nous étions prononcés sur la réparation de l'Hôtel de Ville et sur le financement de ce projet par un emprunt de 25 millions de Fr CFA à contracter avec la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer.

Par lettre en date du 28 Juillet 1956, Monsieur le Préfet m'a fait savoir que des renseignements obtenus auprès de la Direction de la Caisse Centrale, il ressort que cet Etablissement ne finance pas les opérations de cette nature et que les collectivités locales doivent s'adresser à d'autres organismes de crédits, spécialement la Caisse des Dépôts et Consignations.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous demander de bien vouloir m'autoriser ^{à contracter} à contracter avec la Caisse des Dépôts et Consignations, l'emprunt pour la réparation de l'Hôtel de Ville et à l'acquisition du mobilier./.

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Le MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Vu et soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet
Adopté à l'unanimité.
M. Denis, le 5 Octobre 1956
P. le Secrétaire Général
Le Chef de subdivision
Signé: F. J. Gavarini

Approuvé
M. Denis, le 12 Octobre 1956
P. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signé: R. Petit